

Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales portant sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel dit « Domaine de Schwarzenbach » à BÜLLINGEN et BÜTGENBACH

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Répondre aux besoins d'extension des entreprises existantes sur le parc d'activités économiques actuel et accueillir des nouvelles entreprises en renforçant le parc existant et en permettant une mutualisation des équipements et infrastructures.
<u>Localisation</u> :	le long de la RN 632
<u>Demandeur</u> :	communes de Büllingen et Bütgenbach

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	07 juillet 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 50 §2 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Ampleur et précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir

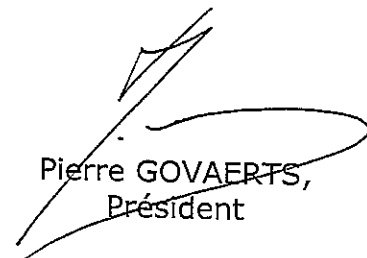
AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PCAR dit « Domaine de Schwarzenbach » à BULLINGEN et BUTGENBACH.

Elle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales est conforme à l'article 50 § 2 du CWATUP et qu'une analyse plus approfondie des impacts du projet sur les exploitations agricoles concernées par le projet doit être menée.

De plus, sur base des informations reprises dans le dossier, la CRAT estime que la solution alternative proposée par les deux communes concernées est pertinente, soit une urbanisation dans la zone concernée actuellement par l'installation de biogaz en lieu et place de la zone nord-est du périmètre du PCAR. Elle recommande que le rapport sur les incidences environnementales reprenne une analyse plus approfondie de cette alternative.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président